



Verviers, le 10 mai 2021

Objet : Modifications du Règlement Général des Etudes.

Chers Parents, chers Elèves,

Vous trouverez dans le **Règlement Général des Etudes** (document que vous avez reçu au début d'année), aux pages 6 à 20, tout ce qu'il faut savoir concernant les évaluations, les conseils de classe, les jurys de qualification et la sanction des études (y compris les recours internes et externes).

Grosso modo, toutes ces informations restent valables. La façon dont l'année s'est déroulée nous a cependant amenés à modifier certaines choses, dont il faut que vous soyez informés.

- 1) Les **épreuves de qualification** se dérouleront les lundi 7 et le mardi 8 juin, selon l'horaire que les professeurs communiqueront. Cela concerne les 6TQ, les 6P et les 7P. Les résultats des épreuves de qualification vous seront communiqués au plus tard le mercredi 9. Si vous désirez introduire une demande de conciliation interne, nous vous invitons à le faire avant le 11 juin à 16h30 auprès de Mme Elsen, à l'Accueil de l'Institut. Cette demande doit être formulée par écrit et dûment motivée. Vous la remettrez à Mme Elsen contre accusé de réception.
- 2) Les **évaluations de fin d'année**.
Beaucoup d'enseignants ont choisi d'évaluer votre enfant en pratiquant **l'évaluation continue**. Dans ce cas, ce sont les points de l'année qui permettront de dire si votre enfant a acquis les connaissances et compétences suffisantes pour être jugé apte à poursuivre dans l'année supérieure.
Certains enseignants ont considéré qu'il était préférable de soumettre votre enfant à un **examen** en bonne et due forme en cette fin d'année. Dans ce cas, cet examen permettra d'évaluer si certaines connaissances ou compétences sont suffisantes pour que votre enfant soit jugé apte à poursuivre dans l'année supérieure. Néanmoins, les travaux réalisés dans le courant de l'année interviendront également pour partie dans cette évaluation.
Un horaire d'examens vous sera remis prochainement.
- 3) Les cours et les examens s'achèveront nécessairement le 11 juin. En fonction des réussites et des échecs de votre enfant, nous lui proposerons alors, pendant toute la semaine du 14 au 18 juin, des **remédiations**. Celles-ci lui donneront l'occasion de retravailler certaines matières ou certains cours pour lesquels il lui resterait des lacunes à combler. Les 18, 21, 22 et 23 juin, des **épreuves de récupération** lui seront imposées. Nous espérons qu'à travers ces remédiations, et grâce à un travail acharné, ces épreuves lui donneront l'occasion de montrer qu'il a pu combler ses lacunes, et lui ouvriront les portes de la réussite.
Pour les élèves qui n'auraient pas à présenter de tests de récupération, des **activités de dépassement** seront organisées durant toute la semaine du 14 au 18 juin.

- 4) Des **conseils de classe de délibération** se tiendront les 23, 24 et 25 juin, selon un horaire qui vous sera communiqué. **Tous les soirs, dans le porche de l'école, nous afficherons les résultats des délibérations (AOA, AOB, AOC). Vous pourrez les y consulter.**
- 5) Pour les élèves de 1 – 2 – 3 – 4 – 5, **la remise des bulletins** se fera le lundi 28 juin avant midi. De 13h à 17h, nous saluerons la réussite de nos **élèves de classes terminales** (6TQ, 6P, 7P). Enfin, une **réunion de parents** permettra à tous les parents qui le désirent de rencontrer les professeurs entre 17h30 et 19h. (Tout cela devrait se faire en présentiel, si du moins les conditions sanitaires nous le permettent.)
- 6) Si vous désirez introduire un **recours interne**, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec le directeur, qui vous recevra durant la journée du 28 juin. (087 33 20 08)
Tout recours interne devra être présenté par écrit, avec accusé de réception, au plus tard le mardi 29 juin entre 13 et 16h30, à l'Accueil de l'Institut, contre accusé de réception.
Si le recours est jugé recevable, des conseils de classe de recours seront réunis le mercredi 30 juin avant midi. Vous recevrez par lettre recommandée l'information de la décision prise par le conseil de recours.
- 7) Les **recours externes** doivent être envoyés à l'administration avant le 10 juillet.

Je vous le rappelle, ces informations complètent celles qui se trouvent dans le RGE que vous avez reçu en début d'année, et ne le modifient que partiellement. Je vous invite à consulter ce RGE et à bien respecter les procédures qui y sont expliquées.

Soyez bien convaincus, chers Parents, chers Elèves, que nous mettons tout en œuvre, malgré les circonstances difficiles, pour favoriser la réussite de nos élèves. C'est dans ce cadre-là que nous avons réalisé cet « état des lieux de l'avancement des apprentissages » que vous avez reçu au début du mois de mai. Ce document a dû vous permettre de réagir, et de prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour amener votre enfant à combler ses lacunes et réussir son année.

Bien entendu, ce que nous avons vécu durant cette année scolaire sera pris en compte lors de nos évaluations et de nos décisions du conseil de classe. Les évaluations ne porteront que sur les essentiels. La délibération prendra en compte tout ce que nous savons sur l'élève, son parcours, ses progrès, ses stages, etc.

Il ne s'agit pas de consigner des échecs, mais de faire le point sur les compétences acquises et de chercher à savoir si celles-ci suffisent pour permettre à votre enfant de poursuivre dans l'année suivante.

Une AOC ne lui sera délivrée que si, pour une série de raisons, ses défauts d'apprentissage sont tellement importants qu'ils le conduiraient, dès les premiers mois de l'année suivante, à décrocher. Le laisser passer dans l'année supérieure ne serait alors pas lui rendre un bon service.

Pas de réussite automatique, donc. Il est absolument nécessaire que votre enfant ait **acquis les compétences minimales**. Mais de la **bienveillance**, oui, avec la **prise en compte des circonstances** très particulières dans lesquelles nous avons vécu cette année.

En espérant pouvoir vivre une fin d'année stable et fructueuse, nous vous prions d'agréer, chers Parents, chers Elèves, l'assurance de notre entier dévouement.

Renaud Duquenne,
Directeur de l'Institut Don Bosco Verviers

70 rue des Alliés - 4800 VERVIERS